



**Relevés de décisions**  
**Réunion plénière**

-----

**Lundi 18 décembre 2017 à 18 heures**  
**Mairie de Fontenay-aux-Roses**

-----

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le lundi 18 décembre 2017 à 18 heures à la mairie de Fontenay-aux-Roses.

### **PRESENCES / ABSENCES :**

#### Etaient présents (es):

Monsieur Marc AMMERICH, Représentant CFDT du CEA/Fontenay-aux-Roses  
Madame Sabine BARBY, Préfecture des Hauts-de-Seine  
Monsieur Eugène BELIN, Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé de Fontenay-aux-Roses  
Monsieur Pierre BOQUEL, Chef de service ASN  
Monsieur Christian BOURDEAUX, Représentant de l'association Sud Environnement  
Monsieur Jean-Louis BOURLANGES, Député des Hauts-de-Seine  
Monsieur Yves BOURLAT, Directeur délégué Sécurité – Sûreté du CEA/Paris-Saclay  
Monsieur Pierre CHIESA, Représentant de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre  
Madame Caroline FOUCAULT, Représentant Communauté d'Agglomération Paris-Saclay  
Monsieur Olivier GREINER, Chef du pôle LUDD, division d'Orléans de l'ASN  
Monsieur Daniel HANNOTIAUX, Représentant de l'association Ile-de-France environnement  
Monsieur Yves LHEUREUX, ANCCLI  
Madame Pascale MEKER, Représentant de la Ville de Bagneux  
Madame Michèle-Elisabeth MORIN, Représentant du collège des personnes qualifiées  
Madame Béatrice POIROT, Représentant ASN  
Monsieur Germain ROUSSELET, Représentant du syndicat CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses  
Monsieur Jean-Emile STEVENON, Représentant de la Ville du Plessis-Robinson  
Monsieur Charles THIERRY, IRSN  
Monsieur Laurent VASTEL, Président de la CLI

Madame Isabelle BRISON, CD 92  
Monsieur Claude GUIHARD, CD 92  
Madame Céline LACOUTURE, CD 92

#### Etaient absents(es) excusés (es), ayant donné une délégation de pouvoir :

Monsieur Christian HUGUE, Président du Conseil de l'ordre des médecins des Hauts-de-Seine  
Monsieur Jean LAURENT, Vice-Président de la CLI, Représentant de la Ville de Montrouge  
Monsieur Wissam NEHME, Représentant de la ville d'Antony  
Madame Claire SZABO, Représentant de l'EPT GPSO

#### Etaient absents(es) excusés (es) :

Monsieur Jean-Didier BERGER, Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
Monsieur Jean-Michel BOULDOIRES, Représentant CFE-CGC du CEA/Fontenay-aux-Roses  
Madame Lise CHINAN, Représentant de la Ville de Châtenay-Malabry  
Monsieur Bruno HELIN, Conseiller départemental du Val-de-Marne  
Madame Martine LAQUIEZE, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses  
Monsieur Philippe MAFFRE, Sous-préfet d'Antony  
Monsieur Armand SEMERCIYAN, Vice-Président du Conseil de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine  
Monsieur Patrick SEVIN, Représentant de la Ville de Clamart  
Madame Brigitte VERMILLET, Conseillère départementale de l'Essonne

Etaient absents (es) :

Monsieur Rodéric AARSSE, Représentant de la Ville de Malakoff  
Madame Marie-Hélène AUBERT, Conseillère départementale des Yvelines  
Monsieur Jean-Noël BARROT, Député des Yvelines  
Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Député du Val de Marne  
Monsieur Gaëtan de LAMBILLY, Représentant de la Ville de Bourg-la-Reine  
Monsieur Bruno DREVON, CA Versailles Grand Parc  
Monsieur Alain GAZO, Représentant de la Ville de Châtillon  
Madame Annick GELLIOT, Déléguée ARS Hauts-de-Seine  
Monsieur Richard GILQUART, Représentant associatif-Graines de Ville  
Monsieur Stéphane JACQUOT, Ancien Président de la CLI  
Madame Carine MARTINI-PEMEZEC, Conseillère régionale Ile-de-France  
Madame Florence PRESSON, Représentant de la Ville de Sceaux  
Madame Aurore TOULGOAT-FICHOLLE, Représentante de la préfecture des Yvelines –  
Cheffedu Service Interministériel de Défense et de Protection Civile Cabinet du Préfet  
Monsieur François TURLIN, Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses  
Monsieur Alain VALLET, Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de  
l'énergie  
Monsieur François VAUGLIN, Conseiller de Paris  
Monsieur Cédric VILLANI, Député de l'Essonne  
Monsieur André VIRLON, Représentant du syndicat SPAE UNSA du CEA/Fontenay-aux-Roses

S'est inscrite mais n'est pas venue

Madame Marie-Christine OGHLY, Représentant CCI Hauts-de-Seine

A démissionné

Monsieur Claude ANDRES, Représentant associatif - Association Environnement 92

Monsieur **Laurent Vastel** remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour de la séance :

1. Appel à candidatures pour les groupes de travail ;
2. Approbation du Rapport d'activité 2017, du compte-rendu d'exécution budgétaire 2017, du budget prévisionnel ;
3. Point sur le PPI
4. Présentation de l'ANCCLI
5. Point d'avancement sur le projet ARPE
6. Présentations du tableau de bord de suivi de démantèlement des INB CEA de FAR et des événements et incidents déclarés par le CEA
7. Point divers

Les échéances électorales ont généré quelques modifications des membres de la CLI.

Les nouveaux venus sont :

- Monsieur Cédric Vilani – Député de l'Essonne
- Monsieur Jean-Louis Bourlanges – Député des Hauts-de-Seine
- Madame Anne-Christine Langue - Députée de Paris
- Monsieur Jean-Jacques Bridey - Député du Val-de-Marne
- Monsieur Jean-Noël Barrot - Député des Yvelines

## 1°) Appel à candidatures pour les groupes de travail

Un appel à participation est lancé afin d'étoffer le nombre de membres au sein des deux groupes de travail pour améliorer la représentativité de ces derniers.

M. Belin demande à ce qu'un élu soit président dans chacun des groupes.

### \* Le groupe Sciences et Technologie

Composition du groupe :

	Membre actuel
M. Laurent Vastel	X
M. Marc Ammerich	X
M. Claude Andres	X
Mme Michèle-Elisabeth Morin	X
M. Yves Bourlat	X
M. André Virlon	X
M. Eugène Belin	X
M. Olivier Greiner de l'ASN	

Suite à la réception du dossier ARPE, la CLI devra émettre un avis dans un délai de 3 mois. C'est le groupe de travail Science et Technologie qui sera mobilisé avec le soutien et l'expertise du cabinet Néodyme sur le sujet.

### \* Groupe Information et Gouvernance

Composition du groupe :

	Membre actuel
M. Jean-Michel Boulidoires	X
M. Yves Bourlat	X
M. Christian Bourdeaux	X
M. Daniel Hannotiaux	X
M. Laurent Jean	X
Mme Michèle-Elisabeth Morin	X
M. Christophe Perrin	X

Ce groupe devra travailler sur la lettre d'information ainsi que sur la refonte du site internet.

➡ *Monsieur le Président propose de rédiger une lettre à destination de l'ensemble des élus des collectivités voisines pour les inciter à participer davantage aux réunions de la CLI et en particulier aux groupes de travail.*

## **2°) Approbation du projet de rapport d'activités de la CLI-FAR 2017, du compte-rendu d'exécution budgétaire 2017, du budget prévisionnel 2018**

### ○ **Rapport d'activité 2017**

Le projet de rapport d'activité 2017 proposé a été envoyé en amont.

L'année 2017 a vu :

- la poursuite du fonctionnement de la Commission,
- le renouvellement partiel de la composition de la CLI suite aux élections législatives de juin 2017 et aux sénatoriales de septembre 2017 : l'arrêté de nomination des nouveaux représentants dans le collège des élus en ce qui concerne les députés est en annexe du rapport d'activité, celui concernant les sénateurs est en préparation ;

### ○ **Compte-rendu d'exécution budgétaire 2017**

30 255,96 € prévus dans le budget prévisionnel 2017 n'ont pas été engagés en dépenses (dont 30 000 € prévus pour des études et expertises à caractère local pour lesquelles aucun décaissement n'a été effectué en 2017). Le réalisé s'élève donc à 2 444,04€ ;

### ○ **Budget prévisionnel 2018**

30 800 € sont prévus pour les études et expertises à caractère local reportées sur 2018. Cela porte à 33 310 € les dépenses prévisionnelles pour 2018 avec une allocation du Département des Hauts-de-Seine de 10 000,00 € pour les frais de fonctionnement, et de projets, et de 1 000 € pour l'adhésion à l'ANCCLI, ainsi qu'une subvention de l'ASN prévue à hauteur de 5 000 €. Les moyens humains mis à la disposition de la CLI sont pris en charge directement par le Budget du Département ;

***Monsieur Eugène Belin** ironise sur le fait que le rapport d'activité annuel soit présenté mi-décembre 2017. Il lui a été répondu que le rapport envoyé n'est qu'un projet qui doit être validé par l'assemblée ci-présente.*

**➡ Il a été convenu que le rapport d'activité est validé sous-réserve de modifications qui surviendraient entre mi-décembre et fin décembre 2017.**

**Les comptes-rendus d'exécution budgétaire 2017 et budget prévisionnel 2018 sont validés à l'unanimité.**

## **3°) Point sur le Plan Particulier de Prévention (PPI)**

- Intervention de **Madame Sabine Bardy**, Secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony :

Le PPI interdépartemental a été approuvé en décembre 1995, mis à jour en 1999 et prorogé en 2003. Il est bien entendu pris en compte dans le dispositif départemental ORSEC de la Préfecture.

Les services de la préfecture doivent rencontrer, le jeudi 4 janvier 2018, les services centraux, à savoir la mission nationale d'appui aux risques nucléaires afin de faire un point sur le maintien du PPI en tenant compte de l'instruction courant 2018 du plan d'urgence interne (PUI) par l'ASN.

➔ *Une présentation du PPI sera faite par le service de protection civile du cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine qui sera présent lors d'une prochaine assemblée de la CLI FAR.*

- **Le Plan d'Urgence Interne (PUI)**

Intervention de **Monsieur Yves Bourlat** du CEA et de **Monsieur Pierre Boquel**, chef de division ASN, Division Orléans :

La rédaction d'un PUI sert de base à l'élaboration d'un PPI.

Le CEA a transmis à l'ASN une nouvelle version du PUI en date du 30 septembre 2016. Ce document répertorie toutes les informations nécessaires à la gestion des problématiques dû à un incident nucléaire.

Le PUI de Fontenay-aux-Roses comprend au 30 septembre 2016 :

- **Partie A0** : Présentation des caractéristiques de l'établissement
- **Partie A1** : Dispositions générales
  - Situations accidentelles envisagées
  - Organisation – Dispositions générales
  - Information des pouvoirs publics
  - Formation et exercices PUI
- **Partie A2** : Fiches reflexes et messages types
- **Partie A3** : Compte rendu d'accidents et enseignement
- **Partie A4** : Définition des accidents types – Adéquation du PUI
  - Situations accidentelles – Evaluation des conséquences
  - Moyens et matériels prévus pour la détection, le diagnostic et le suivi des situations accidentelles – Justification
  - Moyens et matériels prévus pour l'intervention – Justification
  - Contrôles et essais périodiques des matériels utilisés en situation relevant du PUI
- **Partie A5** : Moyens d'alerte et de transmission des informations en cas de crise

**Le PUI est un plan d'urgence pour l'exploitant du site** en vue de maîtriser la sûreté de l'installation et la protection du personnel.

**Le PPI est un plan d'urgence** des pouvoirs publics, construit en fonction du contenu du PUI. Il s'appuie sur les scénarios d'accidents de dimensionnement du PUI.

L'instruction du dossier du PUI de Fontenay a été longue (1<sup>er</sup> dossier déposé en 2012) et plusieurs avis de l'IRSN ont été rendus.

Début 2016, l'avis mentionnait que les hypothèses de calculs retenus pour l'évaluation des conséquences des scénarios accidentels de référence n'étaient pas suffisamment justifiées. L'ASN a donc validé la partie opérationnelle du PUI pour la gestion du

personnel et des installations. Par contre, l'instruction des scénarios d'accident, qui constitue la partie A4 du PUI, se poursuit, avec le concours de l'IRSN, au travers de plusieurs dossiers dont :

- un nouveau dossier d'étude de risque incendie du bâtiment 18 ;
- le dépôt de réexamen de sûreté des 2 installations de FAR (mise à jour complet du référentiel de l'installation).

➡ **L'ASN a proposé à la Préfecture le maintien du PPI dans sa version actuelle, l'état des études fournies par le CEA à ce stade ne permettant pas d'exclure de manière définitive des scénarios accidentels conduisant à des rejets significatifs à l'extérieur du site.**

**Monsieur Vastel** demande si le PUI est un document disponible ? Et quelles sont les principales situations d'accidents ?

*Le PUI est un document de l'exploitant, il n'est pas diffusé de ce fait.*

*Exemple d'incident : un échauffement dans une cellule blindée ou alors un fût de déchets qui s'enflamme.*

**Monsieur Bourdeaux** demande un complément d'information sur la diffusion de l'information auprès des habitants ? et demande comment cela se traduit concrètement sur le terrain ? Qu'est-ce qui est prévu et quel est le circuit théorique opérationnel préventif pour les habitants ?

*Les informations seront données lors de la prochaine séance plénière.*

**Monsieur Vastel** se demande quelle est la chaîne de partage de l'information auprès des collectivités territoriales ?

*Dès lors que le Préfet déclenche le PUI, l'ASN, l'IRSN, la préfecture, le maire, la CLI et les maires des communes voisines doivent être prévenus tout de suite.*

**Monsieur Lheureux** indique que depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, toutes les CLI seront consultées sur la révision et la mise à jour du PPI qui les concerne et pourront émettre ainsi un avis.

**Monsieur Belin** qui approuve la proposition ci-dessus de l'ASN de maintien du PPI dans sa version actuelle jusqu'à la publication de la version ultérieure devant intégrer le PUI en cours d'élaboration, considère que le public est en droit d'exiger sans attendre les informations sur le signal national d'alerte et les consignes à respecter en cas de situation d'urgence, en application du PPI actuel. »

**Monsieur Ammerich** se demande si le texte réglementaire en date d'août 2017 relatif « aux obligations des exploitants d'installation nucléaire de base et en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence et au contenu du PUI » a un impact sur la rédaction actuelle du PPI et comment l'ASN le prend en compte ?

*Pour l'ASN, les premiers articles du texte d'août 2017 (Décision n° 2017-DC-0592 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 juin 2017 homologuée par arrêté ministériel du 28*

août 2017) mentionnent les conditions de mise en œuvre. Pour une installation comme le site du CEA de Fontenay-aux-Roses, les dispositions du texte concernant la mise à jour du PUI ne seront applicables qu'à partir de 2021 (voir article 2 de la décision pré-citée). Les dispositions opérationnelles ont été approuvées, de plus, en 2016. Cependant, s'il y avait une nouvelle mise à jour du PUI avant 2021, on demanderait au CEA de regarder le contenu des décisions.

**Monsieur Bourlanges** se dit prêt à s'investir si nécessaire pour donner des informations complémentaires, compte tenu de la gravité des dangers potentiels pour la population et des logiques administratives à adapter pour conforter les habitants.

**Madame Foucault** se demande s'il n'existe pas un plan communal de sauvegarde à Fontenay-aux-Roses puisque c'est une ville de plus de 20 000 habitants ?

**Monsieur Vastel** n'en a pas connaissance à ce jour.

Pour **Monsieur Chiesa**, il serait souhaitable que le PPI soit inséré dans le plan communal de sauvegarde. Au niveau des services municipaux, il devrait y avoir par ailleurs, un plan de continuation d'activités de façon à pouvoir prendre en charge ce qui sera demandé par le préfet en cas de déclenchement d'une alerte.

**Monsieur Bourlanges** souhaiterait savoir si les associations, ci-présentes, ressentent le besoin de renforcer le dispositif législatif afin de combler certaines lacunes. Auquel cas, il est tout à fait disposé à en discuter avec la CLI.

**Monsieur Belin** s'interroge sur la date d'achèvement du démantèlement des installations nucléaires de base. L'échéance arrivant bientôt à son terme, qu'est-il prévu à la fin de cette date ?

Pour **Monsieur Boquel**, ce dépassement a été anticipé depuis plusieurs années, le CEA avait déposé un dossier pour modifier le décret sur le démantèlement des INB 165/166, dossier qui a été invalidé par l'ASN. Après correction, le CEA a fait part de son incapacité à rendre un dossier avant juillet 2017 et s'est engagé à le faire en décembre 2017.

Cependant, cela ne remet pas en cause le statut actuel des installations, ni le contrôle de celles-ci par l'ASN. Pour autant, le décret doit être modifié.

#### **4 °) Présentation de l'ANCLI par Monsieur Yves Lheureux, chargé de mission à l'ANCCLI**

L'ANCLI a été créée en 2000 avec l'idée de regrouper l'ensemble des CLI et les aider dans leur travail d'information à la population. Les CLI ont besoin de développer leurs connaissances techniques, de débattre et d'échanger sur les questions nucléaires.

La France est le seul pays au monde à avoir inscrit dans la loi la création des CLI. Aujourd'hui, il y a 35 CLI en France et toutes ont adhéré à l'ANCCLI.



**Les lois de la Transparence et Sécurité en matière Nucléaire** (TSN de 2006) et sur la **Transition Energétique pour la Croissance Verte** (TECV de 2015), confortent l'existence des CLI dans leurs missions, dans leur rôle d'information au public, leur possibilité d'action en termes d'expertises, d'analyses, de mesures sur le terrain, etc.

\* **Le mode de financement des CLI :**

Les missions des CLI se sont considérablement élargies, par conséquent, leur besoin financier est réel. Or aujourd'hui les ressources dont elles disposent sont limitées.

Les CLI sont financées à la fois par les collectivités territoriales (le département sur lequel l'installation nucléaire est implantée) et le gouvernement sur le budget du ministère de l'environnement via l'ASN.

Le budget global des 35 CLI et de l'ANCCLI s'élève à 1 million d'euros.

Et, le budget moyen nécessaire au bon fonctionnement d'une CLI est estimé à 150 000 euros/an.

Le financement des CLI est prévu par la loi de 2006. La part de la taxe des INB payée par l'exploitant à l'Etat devrait permettre de financer les CLI. Cependant, il n'est pas complètement appliqué car il n'est pas inscrit dans la loi de finances.

➡ *Il est impératif de solliciter le législateur pour que la loi soit appliquée et que les CLI aient les moyens de remplir leurs missions.*

*Un courrier a été signé en ce sens, à destination de Monsieur Hulot, par le président de l'ANCCLI et 33 présidents de CLI à l'été 2017.*

*Monsieur Bourlanges qui siège à la commission des finances va se pencher sur le sujet et voir ce qu'il en est plus précisément.*

\* **Le rôle de L'ANCCLI**

- fédère les CLI
- favoriser la montée en compétence des CLI et permettre une meilleure compréhension des enjeux nucléaires en développant l'expertise de ses membres ;
- partager l'ensemble des enjeux techniques – stimuler la réflexion et le sens critique ;
- respecter la diversité des expressions ;
- développer l'expertise citoyenne ;
- relayer l'information ;
- favoriser les relations avec les acteurs du nucléaire et les institutions nationales (CLI/ASN/IRSN/Ministère/ EDF/ ANDRA/ etc.)

\* **Comment l'ANCCLI favorise la montée en compétence des CLI**

De nombreuses instances et outils sont mises en place pour que les CLI puissent se saisir de l'ensemble des sujets relatifs au nucléaire : groupe de permanents, réseau d'experts, séminaires d'information et de formation, rédaction de Livres Blancs et expertises indépendantes.

- Les groupes de travail abordent tous les sujets importants pour les CLI. Ces groupes permanents sont libres d'accès pour l'ensemble des membres.

- Un pôle d'expert sur différents domaines permet de vous aider pour la rédaction d'un cahier des charges par exemple.

La rédaction de livres blancs est précieuse pour la compréhension des grands enjeux des activités nucléaires (réflexions/recommandations/tendances).

### \* L'action de l'ANCCLI

L'ANCCLI se mobilise fortement pour favoriser l'échange et assoir sa position d'acteur incontournable au niveau national :

- **entre les CLI**, via les Club des chargés de mission, la conférence des CLI, etc ;
- **avec les exploitants** : échanges réguliers et visite de site par exemple ;
- **avec les institutions** :
  - partenariats qui donnent lieu à l'organisation de journées d'information ;
  - audition auprès des parlementaires et les consultations Publiques.

➡ *L'ANCCLI communique largement sur le travail des CLI et les missions qui leur sont dévolues (via le site internet, la lettre d'information, twitter, un courrier au ministre, les chroniques de Julie & Martin). Elle est disposée à se saisir de n'importe quel sujet et de diffuser le fruit des réflexions des CLI.*

**Monsieur Belin** constate que le démantèlement des installations nucléaires semble très complexe, c'est d'ailleurs pour cela que les délais s'allongent.

➡ *L'ANCCLI essaie, en partenariat avec l'IRSN, d'organiser des journées d'échanges pour que les CLI montent en compétence sur ce sujet. Un 1<sup>er</sup> séminaire a eu lieu en 2014, un 2<sup>nd</sup> sera certainement organisé prochainement. Les membres de la CLI FAR sont invités à faire partager leur expérience sur le démantèlement.*

## 5°) Présentation du dossier ARPE

Le projet est en cours de validation pour être mis en consultation courant 2018.

## 6°) Point au 18 décembre 2017 sur les opérations d'assainissement et démantèlement par Monsieur Bourlat

### En 2017 :

- Dernière révision du dossier sur la demande de modification des valeurs limites de rejets et des modalités de surveillance de ces rejets et de l'environnement transmis à l'ASN le 17 mai 2017
- Dossiers de réexamen de sûreté des INB 165 et 166 transmis à l'ASN le 30 octobre 2017 conformément à l'échéance du 02/11/17.

### En cours fin 2017 – début 2018 :

- Dossiers de demande de modification des décrets de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des INB 165 et 166 :
  - ✓ Transmis le 30 juin 2015
  - ✓ Non recevabilité prononcée par la MSNR le 10 juin 2016
  - ✓ Un nouveau dossier pour l'INB 165 attendu d'ici fin 2017
  - ✓ Un nouveau dossier pour l'INB 166 attendu d'ici mars 2018 au plus tard

#### ■ CARMEN

- Fin du retrait des protections biologiques
- Dépose du châssis et des derniers tuyaux

➔ Cellule démantelée



#### ■ CANDIDE

- Tous les toits et murs latéraux sont déposés
- Dépose du plancher quasi finalisé, dépose du châssis à venir

➔ Fin du DEM de la cellule : début 2018

#### ■ Evacuation des Générateurs Isotopiques (GI)

- Essais de la coque MANON réalisés en semaine 36 : essais concluants.
- Evacuation des deux plus gros GI (M20 et G4) les 9 et 12 octobre 2017
- Diminution de l'inventaire radiologique d'environ 1600 TBq
- Il ne reste plus qu'un GI (8 TBq)

#### ■ Bâtiment 10 – CIRCE (Effluents organiques haute activité)

- Évacuation des effluents organiques : dernier empotage semaine 41



## 6°) Présentation du Tableau de bord de suivi de démantèlement des INB CEA de FAR par Monsieur Bourlat

### Calendrier de fin des opérations de démantèlement des INB

INB et bâtiments		Dates de fin des opérations de démantèlement au plus tard
INB 165	Bât. 18	Fin 2030
	Bât. 52-2	Fin 2018 → Fin retardée (rupture du contrat avec le prestataire)
INB 166	Bât. 50 et 10/95	Fin 2021
	Bât. 53, 58 et 54/91	Fin 2034

### Inventaire radiologique

INB et bâtiments		Inventaire radiologique au 31/12/2013	Inventaire radiologique au 31/12/2014	Inventaire radiologique au 31/12/2015	Inventaire radiologique au 31/12/2016	Inventaire radiologique total au 01/01/2017
INB 165	Bât. 18	≈ 2 000 TBq* (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 700 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)	≈ 1 620 TBq (générateurs isotopiques/sources)
	Bât. 52-2	0,120 TBq	0,114 TBq	0,096 TBq	0,096 TBq	145 TBq (chaînes blindées) 0,096 TBq
INB 166	Bât. 50 et 10/95	4,30 TBq	0,63 TBq	0,59 TBq	0,52 TBq	0,52 TBq
	Bât. 54/91	28,5 TBq	27,8 TBq	17,1 TBq	8,0 TBq	8,0 TBq
	Bât. 53 et 58	312 TBq	312 TBq	308 TBq	306 TBq	306 TBq

\* ≈ 3 000 TBq fin 2011

			2012	2013	2014	2015	2016	Du 01/01 au 30/09/17
Nombre d'événements significatifs	Niveau 0 (écart)		8	5	9	4	13	1
	Niveau 1 (anomalie)		1	2	0	0	0	0
	Niveau ≥ 2 (incident à accident)		0	0	0	0	0	0
Nombre de dégagements de fumée ou de départs de feu en INB			1	0	2	0	2	0
Dosimétrie opérationnel le des salariés en INB	CEA	Nbre de salariés exposés	152	162	170	149	133	129
		Dose moyenne (mSv)	0,06	0,06	0,05	0,05	0,06	0,05
		Dose maximale (mSv)	1,00	1,20	0,70	0,97	0,60	0,62
		Dose cumulée (H.mSv)	9	10	9	7,9	7,8	6,9
	Entreprises extérieures	Nbre de salariés exposés	459	513	484	497	429	358
		Dose moyenne (mSv)	0,19	0,16	0,14	0,13	0,11	0,08
		Dose maximale (mSv)	6,25	2,88	1,65	1,90	2,10	0,84
		Dose cumulée (H.mSv)	87	82	68	66	47	29

Nota :

Limite de dose annuelle pour le public : 1 mSv

Limite de dose annuelle pour les salariés affectés à des travaux sous rayonnements : 20 mSv

## Rejets des INB

		2012	2013	2014	2015	2016	Du 01/01 au 30/09/17	Prévisions 2017	Limites réglementaires actuelles
<b>Transferts liquides</b>	Alpha (MBq)	1	0,15	0,13	0,45	0,18	0,097	-	1000
	Bêta (MBq)	4	3	3	2,7	1,7	1,8	-	40 000
<b>Rejets gazeux</b>	Halogènes (MBq)	6	6	7	2,2	1,5	0,63	9	10 000
	Aérosols Bêta (MBq)	0,061	0,056	0,061	0,066	0,068	0,045	0,1	

### 3<sup>ème</sup> trimestre - Surveillance de l'égout urbain et de l'environnement (mesures de radioactivité)

Du 30/06 au 30/09/2017			Activité totale alpha	Activité totale bêta	SPECTROMETRIE gamma		<sup>3</sup> H (tritium)	<sup>40</sup> K naturel (potassium)	<sup>7</sup> Be Naturel (béryllium)
					<sup>137</sup> Cs (césium)	<sup>241</sup> Am (américium)			
<b>Eau égout urbain</b>		Bq/l	0,042 0,06	0,36 0,57			15 7,8		
<b>Boues égout urbain</b>		Bq/kg sec	203 176	741 699	2,0 7,8	1,9 5,9			
<b>Eau de surface</b>	Etang Colbert	Bq/l	0,04 0,05	0,14 0,15	< 0,04 < 0,13	< 0,31 < 0,45		0,11 0,11	
	<b>Résurgences</b>	Fontaine du Lavoir	Bq/l	0,09 0,09	0,40 0,38			< 6,3 < 6,1	0,29 0,30
Fontaine du Moulin		Bq/l	0,13 0,15	0,30 0,29			7,7 6,9	0,17 0,17	
<b>Nappe phréatique</b>	Forage C (amont)	Bq/l	0,14 0,15	0,13 0,13	< 0,05 < 0,15	< 0,32 < 0,73	< 6,4 < 6,0	0,05 0,05	
	Forage F (aval)	Bq/l	0,56 0,48	0,34 0,39	< 0,06 < 0,13	< 0,47 < 0,59	< 6,4 < 5,9	0,16 0,17	
	Forage G (aval)	Bq/l	0,18 0,18	0,18 0,18	< 0,07 < 0,13	< 0,36 < 0,56	7,5 7,7	0,05 0,05	
<b>Pluies</b>	station ATMOS	Bq/l	0,02 0,02	0,08 0,08			< 6,6 < 7,8		
	station BAGNEUX	Bq/l	0,02 0,02	0,10 0,12					
<b>Végétaux</b>	Valeur moyenne	Bq/kg sec			< 6,8 < 12	< 4,5 < 6,3		614 569	167 248
	Valeur maximale	Bq/kg sec			< 6,8 < 12	< 4,5 < 6,3		1040 838	211 399

Nota : Dans le coin en bas et à droite de chaque case figure la moyenne des valeurs mesurées en 2016

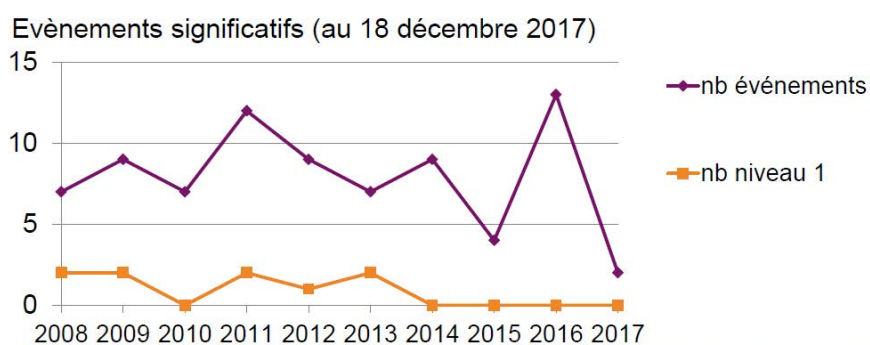
3<sup>ème</sup> trimestre - Surveillance des eaux des égouts aux émissaires du CEA (analyses chimiques)

Paramètres	Unités	Valeurs limites	Valeurs moyennes du 30/06 au 30/09/17	
			Emissaire 17	Emissaire 55
Matières en suspension (MES)	mg/l	600	11 25	122 148
Cuivre	mg/l	0,5	< 0,13 < 0,13	< 0,13 0,15
Nickel	mg/l	0,5	< 0,25 < 0,25	< 0,25 < 0,25
Plomb	mg/l	0,5	< 0,13 < 0,13	< 0,13 < 0,13
Zinc	mg/l	0,5	< 0,25 < 0,25	< 0,25 0,17
Chrome total	mg/l	0,5	< 0,13 < 0,13	< 0,13 < 0,13
Cadmium	mg/l	0,2	< 0,13 < 0,13	< 0,13 < 0,13

Pour **Monsieur Belin**, des déchets radioactifs ont été /sont stockés dans le bâtiment 58, or le taux de radioactivité n'a pas bougé depuis des années.

**Monsieur Bourlat** répond que ce bâtiment accueille des déchets et que le nombre de fûts a diminué.

## 6°) Présentation des évènements et incidents déclarés par le CEA depuis en 2017



Echelle INES



Niveau INES	Critère de déclaration	Date de déclaration	Installation	Thème
0	Sûreté	18/04/17	INB 165	Dépassement du délai de 8h pour remise en service de la ventilation du sas de type B de démantèlement CARMEN suite à son arrêt inopiné
0	Sûreté	07/12/17	INB 165	Dépassement du délai de 8h pour la remise en service de la ventilation du bâtiment 52-2 à la suite de son arrêt inopiné

*S'ensuit une question de Monsieur Frydman, dans le public :*

*Pourquoi la Préfecture autorise la construction de 2000 logements dans le PPI de Fontenay-Aux-Roses ?*

**Madame Bardy** lui répond qu'elle n'a pas les compétences pour lui répondre et rappelle que le service en charge du PPI en Préfecture assurera une présentation lors d'une prochaine assemblée de la CLI et pourra répondre aux questions des participants.